

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

## **AVIS PUBLIC**

### **DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis de ce qui suit est donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sayabec :

**QU'IL** y aura séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec le lundi 5 octobre 2020 à compter de 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec ;

**QU'AU** cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DPDRL200166 demandée par monsieur Sylvain Pouliot.

#### **Nature de la demande :**

Le requérant désire construire un bâtiment complémentaire (garage) dérogoire de  $\pm 4.27\text{m} \times 8.53\text{m} \times 4.54\text{m}$  de hauteur.

#### **Extrait du règlement de zonage 2005-04 :**

*7.4.3. Normes relatives aux garages privés isolés ainsi qu'aux remises, en association avec un usage principal résidentiel*

*[...]*

*4° Gabarit :*

- a) La superficie au sol du bâtiment accessoire ne doit pas excéder 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal et cette même superficie au sol ne doit également pas excéder 10% de la superficie totale du terrain, jusqu'à concurrence de 75 m<sup>2</sup> ;*
- b) La hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, jusqu'à concurrence de 5 mètres.*

#### **Raison de la demande :**

Le requérant veut bâtir un bâtiment accessoire assez grand pour y ranger son ponton. Le projet dérogerait de  $\pm 10.55 \text{ m}^2$ .

#### **Identification du site concerné :**

14, chemin Turcotte à Sayabec

**QUE** tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAYABEC, CE 17 SEPTEMBRE 2020



Joël Charest  
Directeur général et secrétaire-trésorier